

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 13 avril 2018

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 MARS 2018

Le procès-verbal de la réunion du 09 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2018 :

Monsieur le Maire rappelle les taux de l'année 2017.

- Le taux de la taxe d'habitation passera de 10,38%, avec un taux consolidé de 21.33%.
- Le taux de la taxe du foncier non bâti passera de 65,14%, avec un taux consolidé de 71.78%.
- Le taux de la taxe du foncier bâti passera de 9,10%, avec un taux consolidé de 10.71%.

Il y a une augmentation technique des bases de 3 % du produit soit de 1948 €. Il n'y a donc pas lieu d'augmenter les taux de la Commune et ils resteront à ceux de 2017.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

L'exonération est compensée à hauteur de 2144 € pour la taxe d'habitation et la taxe foncière de 538 €.

Le Conseil municipal demande que le calcul de cette augmentation soit expliqué dans le prochain bulletin municipal.

BUDGET PRINCIPAL 2018 :

Monsieur le Maire présente le budget 2018. Chaque chapitre est présenté et des précisions sont apportées au Conseil Municipal.

Le chapitre 11 est inférieur à 2017 car les repas de la cantine sont réglés à Cadours depuis le 01 septembre 2017, la Commune de Cox n'a plus à gérer la facturation. La commune n'aura à gérer que les repas portés à domicile.

Le chapitre 6288 : il s'agit de la prestation de numérotation réalisée par La Poste et la mise à jour des noms des routes et rues de la commune d'un montant de 1500 €.

Les charges de personnel ont augmenté pour le personnel titulaire car il y a des augmentations d'indice.

Les élus sont soumis au DIF, ce qui augmente les indemnités des élus.

Le chapitre 6558 comprend les participations aux écoles.

La Commune verse des subventions aux Associations : Anciens Combattants, Association Sportive du Collège de Cadours, Concours Agricole de Cadours, participation au voyage scolaire de l'école primaire, pétanque Coxénne, Association Cox Animation, producteur d'ail violet, participation aux voyages scolaires du Collège de Cadours pour leurs voyages, Club du 3^{ème} Age Cheveux d'Argent, Terres vernissées de Cox.

Les dépenses pour la commune de Cox s'élèvent donc à 249 472,83 €.

Dans la section des recettes :

L'excédent a été reporté au chapitre 002 d'un montant de 50 409,83 €.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

Les redevances ont baissé car nous n'avons plus de recettes pour la cabine téléphonique qui a été enlevée.

Le repas à domicile est de 8,50 €

Le chapitre 73 est de 131 362 €

Les dotations et participations ont baissé de 20 000 €

Nous avons touché en 2017 la solidarité rurale cible que la commune de Cox ne touche plus en 2018 et ne sera pas compensée.

Des conventions ont été signées entre Cox et d'autres communes pour l'accueil d'un enfant d'une autre commune et hors du RPI. Dans cette convention, le forfait d'accueil d'un enfant est de 2 144 € par enfant pour l'année.

Dans la section Investissement :

Article 204412 : il s'agit d'un bien valorisé. Pour la Commune de Cox, il s'agit de la route départementale. Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune de Cox n'a plus d'emprunts en cours.

Article 2041512 : il s'agit de l'entretien des chemins communaux versés à la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, il s'agit de 38 % du pool routier par Commune. Cette somme sera d'environ de 6000 €. Il s'agira de refaire le Chemin de l'Eglise, Chemin de Camy Vieil, ...

Le chapitre 2111 concerne les terrains nus et notamment l'achat du terrain utilisé par L'Association Pétanque.

Article 2188 : il s'agit de l'installation du columbarium au Cimetière.

Article 1641 : il s'agit de la souscription de l'emprunt pour l'urbanisation de la rue des Métiers.

Le budget est donc équilibré.

Le budget primitif 2018 s'établit ainsi :

Total des dépenses de fonctionnement :	249 472,83 € (277 448,61 € réalisées en 2017)
Total des recettes de fonctionnement :	249 472,83 €
Total des dépenses d'investissement :	312 769,75 € (163 401,63 € réalisées en 2017)
Total des recettes d'investissement :	312 769,75 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018.

NOUVEAU POINT SUR L'EMPLOI DE L'AGENT TRANSFERE DU SIVU VAL DE SAVE

Suite à la dissolution du Syndicat du Val de Save au 31 août 2017, la municipalité de Cox a perçu un salarié. Il s'agit de la diététicienne.

Une lettre a été adressée au Rectorat pour son emploi à l'Education Nationale et pour savoir si elle était autorisée à avoir ces deux emplois.

En 2017, cette possibilité a été abolie et a été confirmée par le Rectorat.

Monsieur le Maire a expliqué la situation à Mme Goncalves. Elle doit donc prendre une décision soit de démissionner de l'emploi de l'Education Nationale soit de l'emploi de son emploi territorial.

Mme Goncalves a répondu à cette lettre. Une étude de ce courrier sera faite.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

CONVENTION CCHT DU POOL ROUTIER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Convention CCHT du Pool Routier pour bénéficier d'une réduction de 50 % de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

TRAVAUX D'URBANISATION DE LA RUE DES METIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion pour les travaux d'urbanisation de la Rue des Métiers est programmée le lundi 16 avril à 10h00 et invite les membres du Conseil à y assister.

PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE

Il s'agit de rédiger un PeDt valable pour 3 ans. Il devra donc être rédigé pour cette période de 3 ans. Une réunion a eu lieu lundi 09 avril 2018 et plusieurs axes ont été retenus :

- Maintenir le temps scolaire à 4 jours et demi pour le bien-être des enfants
- Pourvoir sensibiliser les enfants à l'utilisation des écrans
- Former les agents
- Etudier le problème de transport des enfants : les Associations ont soulevé les problèmes de transport pour que les enfants se présentent à des activités
- Etudier le temps périscolaire qui serait trop court
- Ajouter un projet d'Education à la Citoyenneté aux enfants.

DIVERS

- Monsieur le Maire a réalisé une visite de la cuisine Ansamble le 12/04. Cette cuisine centrale a de très belles prestations et du matériel de qualité.
- Peut-on mettre en place des panneaux informant des activités des artisans ? faut-il faire un règlement pour éviter de multiplier les panneaux au bord des routes ? faut-il formaliser les affichages ? Monsieur le Maire demande qu'une proposition soit faite et présentée en Conseil.
- Peut-on mieux gérer l'utilisation par des entreprises privées de l'eau provenant des bouches d'incendies ? Monsieur le Maire se renseigne pour limiter cette pratique.
- Des Coxéens ont demandé à organiser une Journée citoyenne dans notre Commune. Monsieur le Maire se renseigne auprès de la Mairie de Cadours pour connaître les modalités avant de donner un avis favorable.
- Un membre du Conseil Municipal a été interpellé par les Parents d'Elèves à propos d'un problème de vidange de la fosse septique de la garderie : la fosse a été remplie plus tôt que prévu à cause des nombreuses pluies.
D'autre part, les parents ont également signalé que les toilettes ne sont pas isolées.
Monsieur le Maire annonce que l'ensemble des informations sur cette gestion de la fosse et des travaux des toilettes ont été données au Conseil d'Ecole du RPI Cox-Brignemont au 2nd trimestre. Les parents peuvent donc reprendre le compte-rendu de ce Conseil d'Ecole.
- Le mur de clôture du presbytère, côté chemin de l'Église, est retenu par le poteau téléphonique. Des travaux seront à prévoir dans les prochains mois
- Le Conseil Municipal a contacté le boulanger d'Aucamville pour faire le rapport du dernier Conseil à propos de la mise en place de la machine à pain. La mairie de Cox attend désormais la décision du boulanger. Une demande de dépôt de pain a été proposée « Chez Annie » par le boulanger qui aurait refusé.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, Mrs R. Cléménçon, M. Huan, M. Samazan, B. Larribère, P. Link, J. Dirat.

Membre du CM excusé : Mme M-C Wartelle